

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte trois documents.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils favoriser l'égalité ?

DOCUMENT 1

1881 : Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons.

1907 : Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1920 : Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

1946 : Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception.

1972 : Loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

1983 : Loi du 13 juillet dite « loi Roudy » portant réforme du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

2000 : Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2007 : Loi du 31 janvier tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2011 : Loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Source : Extrait de « Regards sur la parité », INSEE, 2012.

DOCUMENT 2

Effets de la redistribution sur les revenus en euros des ménages

	Revenus moyens par unité de consommation ⁽¹⁾ par quantile ⁽²⁾					Ensemble de la population
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Revenu avant redistribution (A)	7 400	15 489	21 191	28 243	53 582	25 181
Revenu disponible (après redistribution) (B)	11 293	15 649	19 792	24 933	43 561	23 045
Taux de redistribution (B-A)/A en %	52,6	1,0	- 6,6	- 11,7	- 18,7	- 8,5

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, 2011.

⁽¹⁾ Revenu moyen par unité de consommation : revenu moyen qui tient compte de la composition des ménages.

⁽²⁾ L'ensemble des ménages a été réparti dans cinq catégories de taille égale (20% des ménages) ordonnées selon le revenu. Q1 : 20% des plus modestes. Q5 : 20% des plus riches.

DOCUMENT 3

Évolution de la dépense d'éducation par l'Etat et de la réussite au baccalauréat depuis 1995

	1990	2000	2005	2010
Dépenses d'éducation par l'Etat en millions d'euros courants	41 116	64 363	69 654	76 582
Proportion de bacheliers dans une génération en % ⁽¹⁾	43,5	62,8	61,4	65,7
Nombre de bacheliers admis au baccalauréat (tous baccalauréats confondus)	383 950	516 550	506 608	531 768

Source : « Repères et références statistiques », Ministère de l'éducation nationale, 2011.

⁽¹⁾ Proportion de bacheliers dans une génération en % : par exemple, 43,5% des jeunes en âge de passer le baccalauréat en 1990 l'ont effectivement obtenu.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Quels types d'échanges la balance des paiements permet-elle de mesurer ?
(3 points)

2. Quelle relation peut-on établir entre déclassement et paradoxe d'Anderson ?
(3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis montrerez comment évolue la fréquentation des musées.

DOCUMENT

Evolution de la fréquentation des musées en France (en %)

ONT VISITÉ UN MUSÉE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS					
Sur 100 Français de 15 ans et plus	1973	1981	1988	1997	2008
ENSEMBLE	27	30	30	33	30
Hommes	29	30	31	34	30
Femmes	26	30	29	32	29
15-24 ans	36	39	35	40	36
25-39 ans	34	34	33	36	31
40-59 ans	25	28	30	33	31
60 ans et plus	16	20	22	24	24
Agriculteurs	17	19	22	20	25
Patrons de l'industrie et du commerce	28	32	32	33	28
Cadres supérieurs et professions libérales	56	60	61	65	62
Cadres moyens	48	49	43	46	42
Employés	34	33	31	34	28
Ouvriers qualifiés	30	26	21	25	21
Ouvriers non qualifiés	21	23	24	26	14
Retraités	17	21	33	24	24
Autres	35	28	20	34	22

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, 2008.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous mettrez en évidence les principaux facteurs expliquant les choix de localisation des firmes multinationales.

DOCUMENT 1

Répartition des flux d'investissement direct à l'étranger (IDE⁽¹⁾) par région,
2007-2010
(en pourcentage des flux mondiaux)

Région	Entrées d'IDE				Sorties d'IDE			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
Pays développés	68,8	55,3	50,9	48,4	84,8	80,7	72,7	70,7
Pays en développement	26,9	37,7	43,1	46,1	12,9	16,2	23,1	24,8
dont :								
- Amérique latine et Caraïbes	7,8	11,9	11,9	12,8	2,5	4,2	3,9	5,8
- Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est	12,3	16,3	20,4	24,1	7,9	9,3	16,5	17,5
Europe du Sud-Est, CEI ⁽²⁾	4,3	6,9	6,0	5,5	2,3	3,2	4,2	4,6

Source : « Mondialisation et entreprises : quelles interactions ? », RAINELLI Michel, Cahiers Français n°365, 2011.

⁽¹⁾ Investissement direct à l'étranger : création d'un lieu de production à l'étranger ou acquisition d'au moins 10% de la propriété d'une entreprise située à l'étranger.

⁽²⁾ Communauté des Etats Indépendants : ensemble économique formé par 11 républiques de l'ex-Union Soviétique, dont la Russie.

DOCUMENT 2

La firme ne s'engage pas si elle n'a pas conscience de détenir des avantages compétitifs spécifiques : un avantage technologique, une marque, un accès privilégié au marché étranger, l'apprentissage que lui a procuré l'exportation vers ce marché. (...)

Quant aux pays où elle est susceptible de s'implanter, ils doivent présenter des avantages comparatifs. (...)

La disparité⁽¹⁾ entre les salaires du pays d'origine et ceux des pays hôtes est supposée susciter l'IDE⁽²⁾. Telle quelle, cette explication est inexacte théoriquement : la productivité du travail est omise. Et concrètement : les IDE ne se concentrent pas au Bouthan, au Mali ou à Madagascar où les salaires sont les plus faibles. L'IDE est attiré dans les pays ayant le rapport le plus avantageux entre coût salarial, charges incluses et productivité du travail. (...)

En outre, la main-d'œuvre doit avoir les qualifications requises en pays hôte ; la qualité relative du capital humain peut donc attirer l'IDE. Les différences de productivité renvoient aussi à des écarts technologiques entre pays.

Source : *Les multinationales globales*, ANDREFF Wladimir, 2003.

⁽¹⁾ Disparité : écart.

⁽²⁾ Investissement direct à l'étranger : création d'un lieu de production à l'étranger ou acquisition d'au moins 10% de la propriété d'une entreprise située à l'étranger.

DOCUMENT 3

Les firmes chinoises qui appartiennent au secteur primaire⁽¹⁾ sont des firmes étatiques qui investissent à l'étranger pour des motifs d'accès aux ressources naturelles. Le recours à l'IDE⁽²⁾ plutôt qu'à l'importation vise essentiellement à réduire les risques de non-approvisionnement, malgré les coûts engendrés par l'exploration, l'extraction et la distribution.

Les firmes opérant dans l'industrie lourde ont pour principal motif d'internationalisation des problèmes de taille du marché interne comparée à celle des marchés mondiaux. (...) Le recours à l'investissement est une alternative aux exportations lorsque celles-ci sont limitées par les barrières à l'entrée⁽³⁾. L'accès au marché comme facteur déterminant est ainsi cité par 85% des entreprises. (...)

Le deuxième motif le plus cité par les firmes multinationales chinoises est l'accès aux actifs stratégiques⁽⁴⁾ (51%), en particulier dans les secteurs de l'électronique, de la chimie et des services en infrastructure. (...)

Au total, les stratégies de déploiement des firmes multinationales des pays émergents⁽⁵⁾ sur les marchés occidentaux suivent des logiques d'accès aux ressources naturelles, d'accaparement des actifs technologiques et stratégiques et d'accès aux marchés dans les secteurs traditionnels.

Source : *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, MOUHOUD El Mouhoub, 2011.

⁽¹⁾ Secteur primaire : activités liées à l'exploitation des ressources naturelles.

⁽²⁾ Investissement direct à l'étranger : création d'un lieu de production à l'étranger ou acquisition d'au moins 10% de la propriété d'une entreprise située à l'étranger.

⁽³⁾ Barrières à l'entrée : difficultés d'entrée sur le marché dues notamment à des politiques protectionnistes.

⁽⁴⁾ Actifs stratégiques : atouts tels un brevet, une marque.

⁽⁵⁾ Pays en développement connaissant une croissance économique très rapide.

<p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE Économie approfondie</p>
--

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Comment les variables démographiques affectent-elles le financement de la protection sociale ?

DOCUMENT 1

Les modèles explicatifs de l'évolution de la dépense de santé mettent généralement en avant trois ou quatre facteurs principaux : la démographie – et le vieillissement de la population –, la richesse économique, le progrès des techniques médicales, l'organisation du système de soins.

La démographie a un double effet sur les dépenses de santé. Le premier est l'effet mécanique de la taille de la population sur la dépense : il est assez naturel de penser que, toutes choses égales par ailleurs, une variation de la population totale entraîne une variation proportionnelle de la dépense de santé. (...)

Le second effet de la démographie sur le niveau des dépenses est lié à la déformation de la structure par âge de la population. (...) Dans les années soixante c'est la croissance de la population qui expliquait l'essentiel de cette hausse ; aujourd'hui le vieillissement en expliquerait la moitié.

Source : « Crise et dépenses de santé, financement et politiques à court-moyen terme »,
CORNILLEAU Gérard, *Les notes de l'OFCE*, 2012.

DOCUMENT 2

Estimations de l'évolution des ratios de dépendance en France

	2005	2010	2020	2030	2040
Plus de 60 ans / 20-60 ans	0,40	0,43	0,53	0,64	0,71
Moins de 20 ans et plus de 60 ans / 20-60 ans	0,86	0,91	1,00	1,12	1,19
Population inoccupée ⁽¹⁾ / population occupée	1,47	1,40	1,52	1,64	1,73

⁽¹⁾ Y compris chômeurs.

Source : « Les conséquences macroéconomiques du vieillissement démographique »,
Rapport d'information du Sénat, PLANCADE Jean Pierre, 2000.

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE Économie approfondie
--

SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

Quel est le rôle de la politique de la concurrence en matière de position dominante ?

DOCUMENT 1

L'existence d'une concurrence effective est un levier essentiel pour la croissance de l'économie, l'innovation et la préservation du pouvoir d'achat des Français. Qu'elles prennent la forme d'ententes⁽¹⁾ ou d'abus de position dominante, les pratiques anticoncurrentielles sont en effet de nature à produire des conséquences très dommageables pour les consommateurs comme pour les entreprises, notamment les PME [petites et moyennes entreprises]. Ces conséquences possibles des pratiques anticoncurrentielles ont été chiffrées par les économistes. On s'accorde à penser que les plus graves d'entre elles, les cartels, peuvent conduire à une augmentation artificielle des prix allant jusqu'à 20 ou 30 %. Cette augmentation n'est qu'une composante du dommage plus large qu'elles peuvent causer au secteur concerné (incidence sur les incitations à innover, à entrer sur le marché, etc.), aux consommateurs (qui peuvent renoncer à consommer faute de pouvoir payer le prix artificiellement renchéri par la pratique anticoncurrentielle) et à l'économie générale. (...) Pour faire cesser ces comportements, les sanctionner et les prévenir, l'Autorité de la concurrence dispose de plusieurs instruments, en particulier les injonctions⁽²⁾ et les sanctions pécuniaires⁽³⁾.

Source : « Le contrôle des pratiques anticoncurrentielles », *Autorité de la concurrence*, 2011.

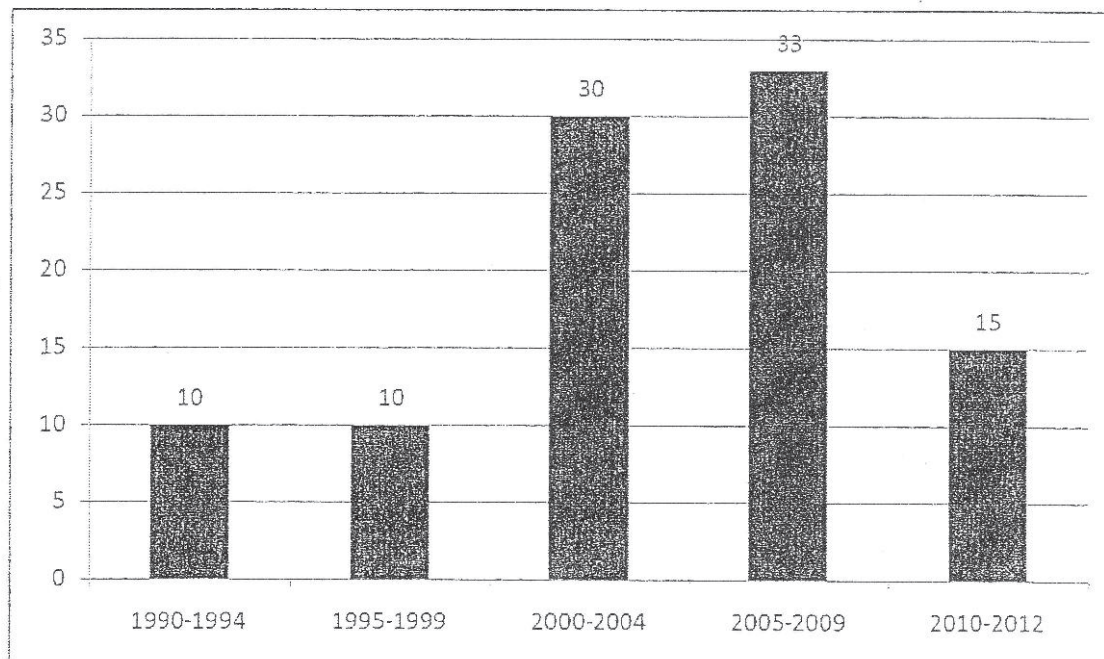
⁽¹⁾ Entente : accord caché entre entreprises.

⁽²⁾ Injonctions : ordres formels.

⁽³⁾ Sanctions pécuniaires : sanctions financières.

DOCUMENT 2

Nombre de cas de cartels sanctionnés par la Commission européenne dans la période 1990-2012.



Source : Commission européenne, Juin 2012.

<p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques</p>

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Montrez que l'action politique ne se limite pas au vote.

DOCUMENT 1

Certains groupes savent très bien utiliser, depuis déjà longtemps, les actions spectaculaires, à la limite de la légalité ou carrément illégales. (...)

C'est le cas notamment de certaines organisations agricoles qui ont pu par exemple faire défiler des animaux domestiques dans les centres-ville, déverser du purin devant les préfectures ou démonter un restaurant en construction, symbole de la mondialisation. (...)

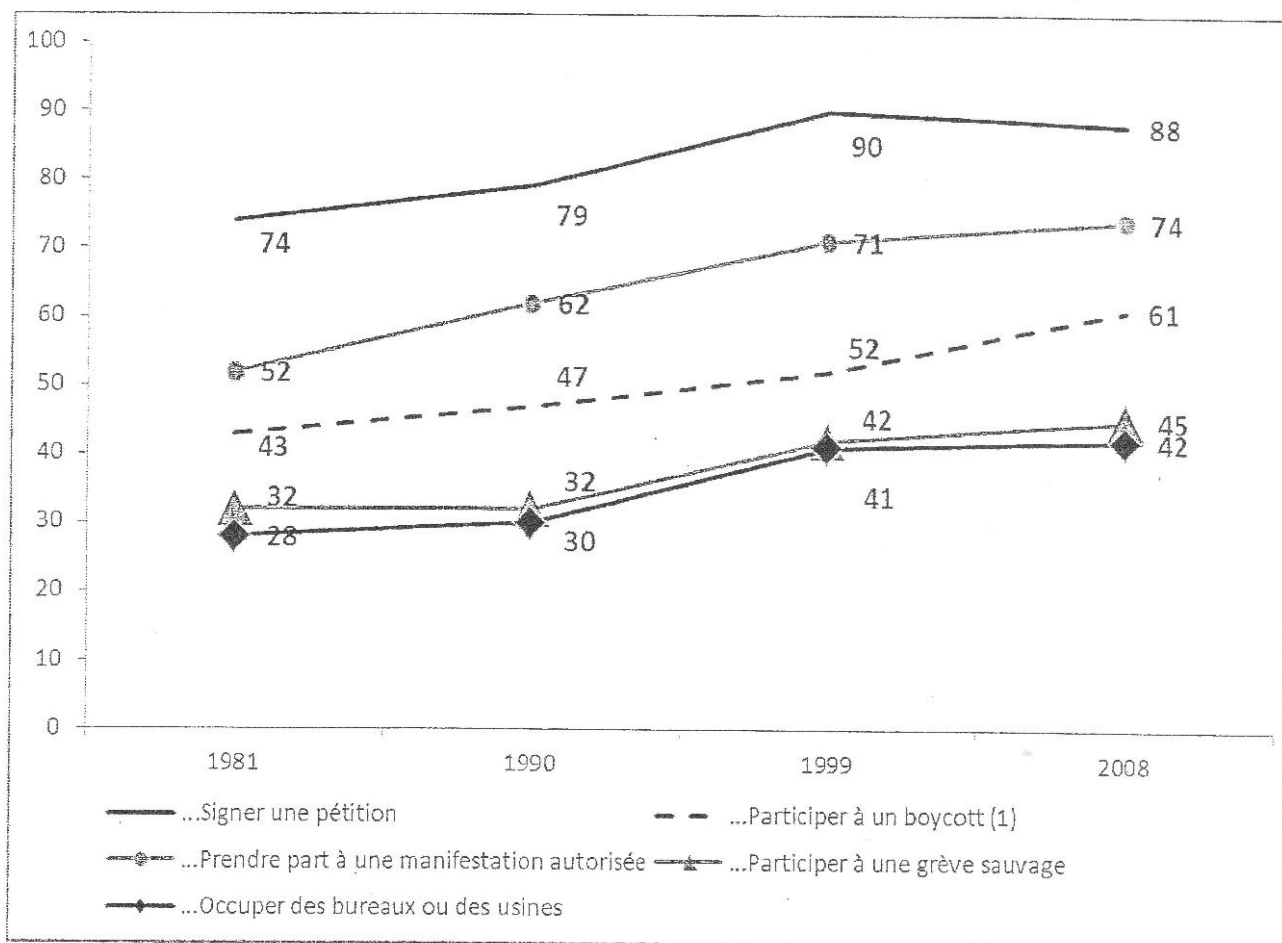
L'utilisation de ces formes d'action permet à des petits groupes militants d'avoir un impact médiatique très important et d'espérer faire connaître et populariser leurs idées.

Ces formes d'actions, de la pétition à l'action spectaculaire, peuvent être utilisées pour des causes extrêmement variées, aussi bien au niveau local (en réaction par exemple aux projets d'une municipalité) que national, voire international. Ainsi une association de défense des droits de l'homme comme Amnesty International invite souvent ses membres et sympathisants à envoyer des lettres à des chefs d'État étrangers pour demander la libération de prisonniers politiques et la défense des libertés démocratiques. Des syndicats de plusieurs pays peuvent appeler à manifester à Bruxelles pour se faire entendre de la Commission européenne et lutter contre un projet de directive.

Source : Comportements et attitudes politiques, BRÉCHON Pierre, 2006.

DOCUMENT 2

Pourcentage de Français déclarant avoir déjà fait, ou pouvant être amenés à...



Source : Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs, 2012.

(1) Boycott : refus de consommer un bien ou un service, d'une entreprise ou d'un pays, au nom d'une idéologie ou de principes moraux.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ
Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Quelles sont les caractéristiques de l'ordre politique européen ?

DOCUMENT

Article 2

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités (...).

Article 3

L'Union (...) promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres (...).

Article 5

(...) En vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres (...).

Article 10

Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.

Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens (...).

Article 15

(...) Le Conseil européen est composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, ainsi que de son président et du président de la Commission. (...) Le Conseil européen élit son président (...).

Article 16

Le Conseil exerce, conjointement avec le Parlement européen, les fonctions législative et budgétaire. Il exerce des fonctions de définition des politiques et de coordination conformément aux conditions prévues par les traités (...).

Article 17

La Commission (...) veille à l'application des traités ainsi que des mesures adoptées par les institutions en vertu de ceux-ci. Elle surveille l'application du droit de l'Union sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle exécute le budget et gère les programmes (...).

Les membres de la Commission sont choisis en raison de leur compétence générale et de leur engagement européen et parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance (...).

La Commission, en tant que collège, est responsable devant le Parlement européen.

Source : Traité sur l'Union Européenne, 2010.